

*Le Préfet*

Quimper, le 14 JUIN 2013

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 8 avril 2013, vous avez appelé mon attention sur la situation des parcs éoliens à Scaër et Leuhan.

A la suite de diverses plaintes de riverains pour nuisances sonores à l'encontre du parc éolien exploité par la société Centrale Eolienne de Scaër Miné Kervir à Scaër et Leuhan, mes services ont sollicité la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement qui a réalisé une visite d'inspection le 6 mai 2013.

Au vu du rapport de contrôle, un arrêté de mise en demeure, daté du 29 mai 2013, a été adressé à la société EOLFI qui gère le parc éolien de Miné Kervir à Scaër, lui demandant de se mettre en conformité avec les dispositions de l'article 26 de l'arrêté ministériel du 26 août 2011 dans un délai de trois mois.

Je vous informe par ailleurs de mon arrêté du 4 juin 2013 autorisant l'exploitation d'un parc éolien au lieu-dit "Crénorien" à Scaër. Cette décision fait suite à l'enquête publique menée dans le cadre du projet porté par la Société Futures Energies Investissements et à l'avis de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) rendu le 30 avril dernier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.



Jean-Luc VIDELAINE